

Table des matières

Message de l'associé principal d'EY Belgique et de l'associé responsable du département Assurance au sein EY Belgique	3
A propos de nous	5
Structure juridique, organisation et gouvernance	5
L'organisation du réseau	6
Notre engagement envers la qualité	9
L'infrastructure au service de la qualité	9
Le partage des valeurs professionnelles	10
Le système de contrôle interne de la qualité de l'audit	12
L'acceptation et le maintien de la relation client	12
L'exécution des missions d'audit	13
Les revues et consultations	16
Rotation et longue association	16
Le contrôle interne de la qualité	16
Le contrôle externe de la qualité	17
La conformité aux exigences légales	17
Les pratiques en matière d'indépendance	19
La formation continue des professionels de l'audit	21
Revenus et rémunération	22
L'information financière	22
La rémunération des associés	23
Annexe 1	24
Anneye 2	25

Pour de plus amples informations à propos d'EY, veuillez consulter le site **ey.com**

Message du
Président d'EY
Belgique et de
l'associé responsable
du département
Assurance d'EY
Belgique





Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport de transparence 2019 pour EY en Belgique. Nous pensons qu'il est important d'être transparents vis-à-vis de nos parties prenantes quant aux mesures que nous mettons en œuvre en tant que firme d'audit afin d'améliorer la qualité de nos travaux, de gérer les risques et de préserver notre indépendance. Un dialogue régulier est important pour nous et le rapport de transparence nous donne l'opportunité d'informer nos parties prenantes de nos réalisations dans chacun de ces domaines.

La réalisation d'audits de haute qualité demeure notre priorité première. Elle est au cœur de notre capacité à servir l'intérêt général et à assurer le succès et le développement durable du réseau EY à travers le monde, tout en contribuant à la construction d'un monde du travail meilleur. Les auditeurs jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des marchés de capitaux en promouvant la transparence et en soutenant la confiance des investisseurs. Les sociétés, les autorités régulatrices et autres parties prenantes comptent sur nous en termes de qualité dans chacun de nos engagements.

Nous sommes soucieux d'investir dans de nouveaux outils destinés à améliorer ce que nous faisons, à mettre en place les équipes les plus performantes et à instaurer un climat de confiance au travers des audits que nous réalisons.

La réputation d'EY Belgique se fonde sur la fourniture de services d'audit, de haute qualité au profit de chacun de nos clients, en toute objectivité et dans le respect des règles éthiques.

Nous continuons à remplir les objectifs de transparence qui exigent que les contrôleurs légaux des comptes d'entités d'intérêt public (EIP) en Belgique publient un rapport de transparence annuel.

Le rapport de transparence 2019 d'EY Belgique est conforme à la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et au règlement n° 537/2014 du Parlement européen; il couvre l'année fiscale qui se clôture au 30 juin 2019. Dans ce rapport, vous trouverez des informations portant sur notre système interne de contrôle de la qualité, sur la manière dont nous inculquons les valeurs professionnelles, sur la façon dont nous exécutons nos missions d'audit, sur nos revues et procédures de consultation, sur notre approche du contrôle de la qualité des audits et sur nos pratiques en matière d'indépendance.

EY Belgique est soucieux d'améliorer la qualité des audits et de maintenir notre indépendance en nous inspirant entre autre des résultats des inspections internes et externes. L'amélioration continue de nos audits exige de pouvoir remettre en cause de façon permanente, la façon dont nous opérons. Pour ce faire, nous tenons compte de l'analyse des résultats des inspections tout en adoptant les actions qui s'imposent.

Nous avons eu au cours de l'année qui s'est écoulée des contacts avec notre régulateur, le Collège des Supervision des Réviseurs d'Entreprises (« CSR ») contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de nos dossiers d'audit en cohésion avec notre organisation globale. Nous saluons l'apport du CSR et le dialogue constructif que nous avons pu nouer.

EY Belgique a franchi certaines étapes jalons cette année au niveau de l'amélioration continue de la qualité des services que nous prestons en encourageant les initiatives telles que le programme intitulé « Qualité Durable des Audits » ou « SAQ ». Nous pouvons concrètement vous faire part des éléments suivants :

- L'augmentation du nombre de missions qui bénéficient de nos initiatives en matière de coaching notamment le programme intitulé « Key Findings Review » ou « KFR » ainsi que la méthode intitulée « Purpose-Led Outcome Thinking » ou « PLOT » qui consiste à améliorer l'efficacité en expliquant les objectifs des tâches à accomplir ou encore l'intensification des sessions de coaching de nos collaborateurs débutants sur les connaissances fondamentales (« Back-to-Basics).
- Une approche de l'audit orientée vers la digitalisation et l'automatisation et à laquelle EY Belgique contribue au travers de pilotes et de l'utilisation de l'outil « EY Smart Automation Tool ». La simplification et la stimulation de la standardisation permettent l'analyse systématique des informations de nos clients tout en répondant à des exigences de qualité.
- Le contrôle et le suivi de nos associés audit en ce qui concerne un certain nombre d'indicateurs clefs en matière de qualité.

EY en Belgique investit en outre tant dans les ressources humaines que technologiques afin de répondre aux exigences de nos clients dans un monde de plus en plus digitalisé. Il s'agit pour nous de continuer à pouvoir croître tout en garantissant la qualité de notre modèle organisationnel.

Nous invitons tous nos lecteurs, investisseurs, membres des comités d'audit, entreprises, autorités de régulation et autres parties prenantes, à poursuivre le dialogue avec nous sur notre stratégie comme sur tous les sujets qui sont abordés dans le présent rapport.

Patrick Rottiers

Président EY Belgique

EY Réviseurs d'Entreprises

Leen Defoer

Associé responsable du département Assurance

EY Réviseurs d'Entreprises

Notre objectif: Construire un monde du travail meilleur. EY s'est engagé à contribuer à la construction d'un monde du travail meilleur.

Notre expertise et la qualité des services que nous fournissons, contribuent à construire la confiance dans les marchés financiers et l'économie, à travers le monde. Nous contribuons au développement de dirigeants d'exception qui font en sorte que nous respectons nos engagements vis-à-vis de nos parties prenantes. En faisant cela, nous jouons un rôle essentiel dans la construction d'un monde meilleur du travail, pour nos collaborateurs, nos clients et la société dans son ensemble.

A propos de nous



Structure juridique, organisation et gouvernance

Structure juridique

En Belgique, Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises et Ernst & Young Audit Services ont chacune adopté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée. Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises et Ernst & Young Assurance Services sont inscrites au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises respectivement sous les numéros B00160 et B00109. A la date du 30 juin 2019, seule Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises est encore active dans le domaine de l'audit des entités d'intérêt public. Toutes deux sont établies à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem et sont des sociétés membres de la société Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie (EYG).

L'objectif des deux sociétés est de réaliser des missions révisorales ou des activités compatibles avec celles-ci.

Capital

Le capital social d'Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises est en partie fixe et en partie variable. La partie fixe du capital s'élève à 18 592 EUR. Au 30 juin 2019, le capital total s'élève à 7.169.065,56 EUR.

La majorité des droits de vote d'Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises est détenue par Ernst & Young Europe LLP, une société d'audit (voir ci-dessous).

En outre, Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises détient la quasi-totalité des actions d'Ernst & Young Assurance.

La structure de gouvernance d'EY Belgique s'appuie sur son assemblée générale, son conseil d'administration et l'associé principal d'EY Belgique.

Gouvernance

L'assemblée générale

L'assemblée générale regroupe tous les associés d'Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises; elle est dotée des compétences qui lui sont attribuées par les statuts et par la loi. Elle décide notamment de la modification des statuts, de la nomination et de la démission des administrateurs, de l'acceptation et de l'exclusion des actionnaires. Elle se prononce chaque année sur les comptes annuels. La liste des associés d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises et d'Ernst & Young Assurance Services peut être consultée sur le registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, présidé par son président et son vice-président, est composé d'associés et autres administrateurs nommés par l'assemblée générale. Il dispose des compétences en matière d'administration et de gestion qui lui sont attribuées par les statuts et par la loi. Un aperçu des administrateurs d'Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises peut être consulté dans le registre public sur le site de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Le président d'EY Belgique

Le Président d'EY Belgique est chargé de coordonner les questions opérationnelles nécessitant une approche ou une représentation locale. Il est également vice-président du conseil d'administration d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises.

Les membres du réseau d'EY

EY Belgique comprend également les autres sociétés membres d'EYG :

- EY Cognistreamer SCRL
- Ernst & Young Accountancy & Tax Services SCRL
- Ernst & Young Accountants SCRL
- Ernst & Young Advisory Services SCRL
- Ernst & Young Fiduciaire SCRL
- Ernst & Young Representation SCRL
- Ernst & Young Special Business Services SCRL
- Ernst & Young Tax Consultants SCRL
- EY VODW SCRL
- EY Solutions SPRL

Le cabinet d'avocat EY Law et Ernst & Young Tax Consultants sont liés par une alliance stratégique.

Les sociétés suivantes (qui ne sont pas opérationnelles), font également partie du réseau d'EY en Belgique :

- Pensioenfonds PRO OFP
- Financieringsmaatschappij CDA NV

Les sociétés membres d'EY sont organisées autour de trois aires géographiques « Area » : Amérique, Asie-Pacifique, EMEIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique). Le Japon était une quatrième zone séparée, mais depuis le 1er juillet 2019 le Japon fait partie de l'Asie-Pacifique. Les zones comprennent un certain nombre de régions, composées de sociétés membres ou de sections de ces sociétés.

EY Belgique fait partie de la Région EMEIA, qui regroupe des sociétés membres dans 97 pays en Europe, au Moyen-Orient, en Inde et en Afrique. La Région EMEIA compte 10 sous-régions. EY Belgique fait partie de la sous-Région WEM.

Ernst & Young (EMEIA) Limited (« EMEIA Limited »), société de droit britannique à responsabilité limitée par garantie (company limited by guarantee) est la principale entité de coordination des sociétés membres d'EYG dans la région EMEIA. EMEIA Limited facilite la coordination et la coopération entre les sociétés membres d'EYG dans la région EMEIA, mais elle ne les contrôle pas. EMEIA Limited est une société membre d'EYG qui n'effectue aucune opération financière et ne fournit pas de services professionnels.

Chaque Région dispose d'un Forum d'Associé Régional (RPF) dont les membres apportent leur expertise et agissent comme organe de réflexion pour les dirigeants au niveau régional. L'associé désigné en qualité de président du RPF est également chargé de représenter la Région au Conseil de Gouvernance Global.

En Europe, une société holding, EY Europe CVBA ("EY Europe") a été constituée. EY Europe est une société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) érigée en Belgique; Elle est inscrite au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises mais n'est pas en charge de mission d'audit ou ne fournit pas prestation à des clients.

EY Europe a été érigé en remplacement de la société holding Ernst & Young Europe LLP enregistrée en tant que firme audit en Grande Bretagne et ce dans le but d'assurer la conformité avec la Directive Audit lorsque la Grande Bretagne aura cessé d'être un membre de l'Union Européenne. EY Europe a acquis ou fera l'acquisition dans les limites autorisées par les législations locales des droits de vote majoritaires des différentes firmes membres du réseau d'EYG opérant en Europe. EY Europe est une firme membre d'EYG.

EY Europe contrôle EY Belgique depuis le 22 mars 2019.

Les principaux organes dirigeants d'EY Europe sont :

L'Exécutif Opérationnel et le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EY Europe a l'autorité et la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion des opérations d'EY Europe.

L 'organisation du réseau

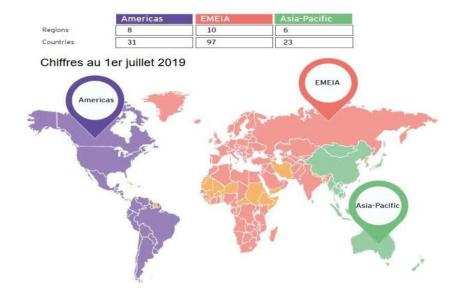
EY est un des leaders mondiaux dans le domaine de l'audit, de la fiscalité, des transactions et du conseil. EY compte 260.000 collaborateurs au travers de ses sociétés membres qui sont établies dans plus de 150 pays. Nos collaborateurs sont unis par la volonté de prendre une part active dans la construction d'un monde nouveau en marche vers le progrès et de rendre plus juste et plus équilibré le monde du travail dans lequel nous évoluons. Ils partagent des valeurs communes et un engagement inébranlable envers la qualité, l'intégrité et le jugement professionnel. Dans le marché globalisé actuel, notre approche intégrée est fondamentale pour la réalisation d'audits de groupes internationaux de haute qualité.

Cette approche intégrée permet à EY de s'appuyer sur l'ensemble de ses activités et expertises nécessaires à la réalisation d'audits complexes.

EYG coordonne les sociétés membres et favorise leur coopération mutuelle. EYG ne délivre donc pas de services aux clients, mais elle a notamment pour objectif de promouvoir la réalisation par ses sociétés membres partout dans le monde d'un service de la plus haute qualité à l'égard des clients.

La structure et les organes principaux de cette organisation reflètent le principe qu'EY en tant qu'organisation globale poursuit une stratégie commune partagée.

L'Exécutif comprend l'Exécutif Global (GE), ses comités et ses équipes, ainsi que les responsables des trois (anciennement quatre) Areas. Parallèlement, le réseau est également actif au niveau régional. Ce modèle opérationnel donne également la possibilité aux parties prenantes de se concentrer plus largement sur les Régions, tout en permettant aux sociétés membres de développer des relations plus étroites avec les clients, entre autres, dans chaque pays et de se montrer plus réactives aux besoins locaux.



Le Conseil de Gouvernance au niveau Global

Le Conseil de Gouvernance Global (GGC) est le principal organe de gouvernance d'EYG. Il comprend un ou plusieurs représentants de chaque Région, et des sociétés membres agissant en tant que représentants généraux ainsi que six Représentants Indépendants Non-Exécutifs (INEs). Les représentants des régions, qui n'exercent par ailleurs aucune fonction de direction, sont élus par leurs RPF pour une période de trois ans avec la possibilité d'un seul renouvellement consécutif. Le GGC conseille EYG en matière de règles, de stratégie et sur les aspects d'intérêt public concernant le processus de décision. Le GGC approuve sur recommandation du GE un certain nombre de matières susceptibles d'avoir un impact sur EY.

Les Représentants Indépendants non-Exécutifs

Les six Représentants Indépendants Non-Exécutifs (INE) sont sélectionnés en dehors d'EY. Les INEs sont des dirigeants, experts reconnus dans leur domaine, issus tant du secteur public que du secteur privé. Ils reflètent la diversité des origines géographiques et professionnelles. Ils apportent à notre organisation mondiale et au GGC le bénéfice de leur expertise. Les INEs composent également majoritairement le Sous-Comité Intérêt Public (PIC) au sein du GGC. Le rôle du PIC concerne tous les sujets où l'intérêt public est en jeu en ce inclus les questions soulevées dans le cadre des politiques et procédures de liées aux lanceurs d'alerte, les perspectives découlant de la perception des parties prenantes et la participation à des discussions sur la gestion de la qualité et des risques .Les INEs sont nommées par un comité ad hoc.

L'Exécutif Global

Le GE regroupe le leadership d'EY pour toutes les fonctions, tous les services et toutes les zones géographiques. Depuis le 1er juillet 2019 il est dirigé par le président et directeur général d'EYG, et se compose du responsable mondial Clients et Support d'activité, du responsable opérationnel mondial en matière de Talent, des responsables mondiaux des différentes lignes de services : Audit, Conseil, Fiscalité et Transaction, ainsi qu'un associé d'une entité membre d'EYG sur base d'une rotation.

Le GE comprend également les associés présidant le Comité des comptes mondiaux, soit les plus grands clients d'EY, et le Comité des marchés émergents ainsi qu'un associé représentant les implantations dans les marchés émergents.

Le GE et le GGC approuvent la nomination des candidats au poste de président et directeur général d'EYG, et ratifient la nomination des deux Associés Principaux au niveau Global. Le GE approuve également la nomination des Vice-Président Globaux. Le GGC ratifie la nomination de chaque Vice-Président qui siège en tant que membre du GE.

Les responsabilités de l'Exécutif Global comprennent la promotion des objectifs globaux; elles comprennent également le développement, l'approbation et, le cas échéant, la mise en œuvre :

- Des stratégies et plans globaux
- Des standards, méthodologies et politiques communes destinés à être mis en place dans les sociétés membres
- Des initiatives en matière de ressources humaines, incluant les critères et procédures d'admission, d'évaluation, de développement, de rémunération et de retraite des associés

- Des programmes d'amélioration de la qualité et de la protection des activités
- Des propositions relatives à la réglementation professionnelle et aux politiques publiques
- Des politiques et des instructions concernant les services fournis par les sociétés membres à nos clients internationaux, le développement de l'activité et des marchés et la valorisation de notre image
- Des fonds de développement et des investissements prioritaires d'EY
- Des états financiers annuels et des budgets d'EYG
- Des recommandations du GGC
- De toute autre proposition qui supporte les objectifs globaux

Le GE est également compétent pour arbitrer et résoudre les désaccords entre sociétés membres d'EY.

Les comités GE

Créer par le GE, les comités GE regroupent des représentants des trois (précédemment quatre) Areas. Ils sont chargés d'émettre des recommandations au GE. Outre le comité d'audit Global, il existe des comités qui sont respectivement en charge de l'offre de services et des investissements mondiaux, des grands clients mondiaux, des marchés émergents, de la gestion des talents, de la gestion des risques, des différentes activités, Audit, Conseil, Fiscalité, Transactions.

Groupe des Pratiques au niveau Global

Ce groupe rassemble les membres du GE, des comités du et des responsables des Régions. Il a pour mission de faciliter une compréhension commune des objectifs stratégiques d'EY et de veiller à leur bonne réalisation au sein de l'organisation.

Les sociétés membres d'EYG

Conformément aux règles d'EYG, les sociétés membres s'engagent à poursuivre les objectifs d'EY, tels que la fourniture, à travers le monde, de services homogènes, cohérents et de haute qualité. A cette fin, les sociétés membres sont tenues de mettre en œuvre les stratégies globales et les plans d'actions et d'assurer une capacité d'exercice sur le périmètre de services définis. Les sociétés membres sont tenues de se conformer à des normes de travail, des méthodologies et des règles communes, y compris en matière de méthodologie d'audit, de gestion de la qualité et des risques, d'indépendance, de partage des connaissances, de ressources humaines et d'outils technologiques.

Les sociétés membres s'engagent également à exercer leurs activités en conformité avec les normes professionnelles et éthiques et les lois et réglementations applicables. Notre Code de Conduite et les Valeurs d'EY reflètent cet engagement.

Outre l'adoption des règles d'EYG, les sociétés membres sont liées par divers autres accords couvrant les aspects de leur participation dans l'organisation EY tels que le droit et l'obligation d'utiliser le nom EY et celui de partager les connaissances.

Les sociétés membres sont soumises à des contrôles afin d'évaluer leur conformité aux exigences et règles d'EYG dans des domaines tels que l'indépendance, la gestion de la qualité et des risques, la méthodologie d'audit et les ressources humaines. Les sociétés membres qui ne satisfont pas aux exigences en matière de qualité ainsi qu'aux conditions d'appartenance au réseau EYG pourraient être écartées de l'organisation.

Notre engagement envers la qualité



L'infrastructure au service de la qualité

La qualité dans nos lignes de services

Vision 2020+, qui définit les ambitions d'EY pour l'avenir, sa stratégie globale et son objectif, appelle tous ses membres à fournir un service exceptionnel à l'égard de ses parties prenantes partout dans le monde. Cet objectif repose sur un engagement inébranlable envers la qualité et la fourniture de services professionnels globalement cohérents, fondés sur l'objectivité, le jugement professionnel, le respect des normes professionnelles et d'EY.

Les sociétés membres et leurs lignes de services sont responsables de la qualité des engagements. Les lignes de services d'EY gèrent l'ensemble du processus de contrôle de la qualité des missions réalisées et le suivi de la qualité des missions en cours afin d'assurer la conformité aux normes professionnelles et aux règles EY.

Vision 2020+ a renforcé les objectifs de qualité de l'ensemble de nos lignes de services, et notamment de l'audit, tout en clarifiant rôle de la gestion des risques en ce qui concerne les règles et pratiques qui favorisent et améliorent la qualité de l'audit.

Le Vice-Président Assurance au niveau Global est chargé de veiller à la conformité et à la mise en œuvre, par chaque société membre, des règles et procédures d'EY applicables aux prestations d'audit.

Les pratiques professionnelles

Le Vice-Président mondial des pratiques professionnelles, dénommé Directeur des Pratiques Professionnelles (PPD), agit sous la supervision du Vice-Président Assurance mondial. Il collabore directement avec les Area PPDs afin de définir les règles globales en matière de contrôle de la qualité des audits. Chaque PPD régional agit sous la responsabilité du Global PPD et du responsable Assurance au niveau de l'Area. Ceci contribue à garantir une meilleure objectivité des procédures de contrôle de la qualité de l'audit et du processus consultation.

Les PPD au niveau mondial supervise le Groupe des Pratiques Professionnelles. Il s'agit d'un réseau mondial composé de spécialistes en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière. Ils sont consultés sur ces sujets et sont en charge de certaines tâches de surveillance et de gestion des risques. Le PPD au niveau Global supervise le développement de la méthodologie d'audit EY au plan mondial (« Méthodologie EY d'Audit Global » - EY GAM) et des technologies connexes pour assurer la conformité aux normes professionnelles et aux exigences réglementaires applicables. Le Groupe des Pratiques Professionnelles au niveau Global supervise également l'élaboration des lignes directrices, des formations, des programmes de surveillance et des processus utilisés par les professionnels des sociétés membres, en vue de l'exécution cohérente et efficace des audits. Les PPDs au niveau Global, des Area et des Régions ensemble avec d'autres ainsi que les professionnels qui travaillent avec eux connaissent bien le personnel d'EY, les clients et les processus; ils peuvent être consultés aisément par les équipes d'audit.

Le Groupe des Pratiques Professionnelles est souvent renforcé en faisant appel notamment à des réseaux de professionnels spécialisés en matière de :

- Reporting sur le contrôle interne et les considérations connexes à nos méthodes d'audit.
- Comptabilité, d'audit et de questions de risques propres à certaines industries ou secteurs particuliers.
- Problèmes liés à des évènements spécifiques tels que des troubles civils et politiques régionaux, la dette souveraine et les implications qui en découlent en matière comptable, d'audit, d'information financière, ainsi que de divulgation.
- Matières générales relatives aux missions et notamment sur la façon de travailler efficacement avec les comités d'audit.

La gestion des risques

La fourniture de services de haute qualité et la gestion des risques y afférents sont placées sous la responsabilité des entités membres d'EY. Dans le cadre plus étendu du programme appelé 'Gestion des Risques de l'Entreprise', le responsable Global de la gestion des risques est chargé de superviser la gestion des risques liés à la qualité par les sociétés membres, ainsi que d'autres risques liés à l'organisation.

Chaque société membre désigne un associé responsable de la conduite des actions relatives à la gestion des risques et la coordination avec les lignes de services (avec le soutien de collaborateurs et professionnels). Le responsable Global de la gestion des risques est chargé de définir les priorités cohérentes en matière de gestion des risques au niveau mondial. Ces priorités sont répercutées sur les sociétés membres et leur exécution est mise en œuvre au travers du programme 'Gestion des Risques de l'Entreprise'.

Les règles mondiale de protection des données confidentielles

La protection des informations confidentielles est profondément ancrée dans les activités quotidiennes des sociétés membres d'EYG. Le respect du capital intellectuel et de toutes les autres informations sensibles et confidentielles fait partie intégrante de notre Code de Conduite qui fournit un ensemble clair de règles en matière de comportements attendus de la part de tout le personnel d'EY. Les règles globales de confidentialité ont pour objet de détailler l'approche d'EY en matière de protection de l'information tout en tenant compte de l'usage croissant de données protégées. Ces règles apportent plus de clarté pour le personnel d'EY et elles forment un élément fondamental d'une approche plus générale comprenant d'autres règles en matière de conflits d'intérêts, de respect des données à caractère personnel et de conservation des données. Les autres éléments de ces règles sont:

- · Le guide d'utilisation des médias sociaux;
- Les règles d'utilisation et de conservation des informations;

En outre, la politique mondiale en matière de signalement de fraudes, d'actes illicites et d'autres non-conformités des lois et règlementations, ainsi que du code de conduite d'EY, exige que les professionnels témoignent lors de la constatation de comportement dont ils pensent qu'ils constituent une violation des lois ou réglementations applicables ainsi que des politique ou du code de conduite mondial d'EY. Cela inclut la divulgation non autorisée ou inappropriée d'informations confidentielles.

De plus, la politique mondiale sur la protection des données personnelles soutient et s'appuie sur les dispositions du code de conduite mondial d'EY en ce qui concerne le respect et la protection des informations personnelles, conformément à la législation locale et aux normes professionnelles; elle a en outre été récemment mise à jour pour se conformer au règlement général de l'UE sur la protection des données. (RGDP).

Sécurité informatique

La gestion des risques majeurs et complexes liés à des attaques informatiques fait partie intégrante des activités de toute organisation. Bien qu'aucun système ne soit à l'abri de la menace d'attaques informatiques, EY Belgique est vigilant sur les mesures prises pour sécuriser et protéger les données de leurs clients. L'approche d'EY en matière de sécurité informatique se veut proactive et comprend la mise en œuvre de technologies et de procédures nécessaires pour gérer et minimiser les risques de cyber criminalité à l'échelle mondiale. Les programmes de sécurité des informations et de confidentialité des données d'EY sont conçus conformément aux pratiques du secteur et aux exigences légales applicables, pour protéger contre la divulgation non autorisée de données. Une équipe de spécialistes internes et externes en sécurité informatique surveille et protège activement les systèmes EY.

Au-delà des procédures techniques de contrôles, toutes les personnes d'EY sont tenues de confirmer par écrit leur compréhension des principes contenus dans le Code de conduite mondial d'EY ainsi que leur engagement à les respecter et à participer à une activité annuelle de sensibilisation à la sécurité. Il existe diverses règles décrivant les précautions à prendre en matière de technologie et de données, notamment les règles globales

en matière de de sécurité de l'information, ainsi que les règles globales concernant l'Usage Autorisé de Technologies. Les règles EY en matière de sécurité informatique reconnaissent l'importance d'une communication rapide. Les personnes d'EY reçoivent des communications régulières visant à leur rappeler leurs responsabilités concernant ces règles et à les sensibiliser sur les pratiques générales en matière de sécurité.

Les composants du programme de contrôle de la qualité des audits

Dans les sections suivantes nous décrivons les principales composantes du programme de contrôle de qualité de l'audit pour EY en Belgique à travers,

- Des valeurs professionnelles partagées
- Un système interne de contrôle de qualité
- Des procédures d'acceptation et de maintien des clients
- · La réalisation des missions d'audit
- Les revues des dossiers et les consultations
- La rotation des associés d'audit
- Le contrôle interne de la qualité des audits
- Les contrôles de qualité externes
- La conformité aux exigences légales

Le partage des valeurs professionnelles

Audits de qualité durable ("sustainable Audit Quality »)

La qualité est le fondement de notre travail ; elle est un élément central de notre responsabilité à l'égard de la confiance des marchés de capitaux. Elle se reflète dans le programme d'Audit de Qualité Durable (« SAQ »), qui continue à être la priorité principale au sein de notre département Assurance.

Le SAQ établit une structure de gouvernance solide qui permet à chaque société membre de fournir des audits de haute qualité. Il est mis en œuvre localement, coordonné et supervisé à l'échelle mondiale. Le mot «durable» dans le SAQ est utilisé pour démontrer qu'il ne s'agit pas d'une initiative ponctuelle et à court terme, mais d'un processus d'amélioration continu.

Le SAQ repose sur six piliers: le « tone at the top» , les compétences professionnelles, la simplification et l'innovation, la technologie et la digitalisation au service de l'audit, le support de la qualité et la responsabilisation . Ces piliers trouvent leur raison d'être dans l'objectif fondamental qui consiste à servir l'intérêt général.

Nous avons réalisé des progrès importants grâce aux SAQ. Les résultats des inspections internes et externes d'EY montrent une amélioration à l'échelle mondiale ainsi qu'une exécution plus homogène de nos prestations. EY a déployé à l'échelle mondiale des outils technologiques qui améliorent la qualité et la valeur des audits EY, en ce compris la plate-forme d'audit en ligne d'EY Canvas, la plate-forme d'analyse EY Helix et la plate-forme de recherche EY Atlas.

Une des fonctionnalités importante d'EY Canvas, est le EY Client Portail qui permet aux clients de communiquer avec

les équipes d'audit, de confirmer les informations demandées par les auditeurs et de déterminer si ces informations ont été effectivement fournies. EY Canvas facilite également l'utilisation du programme de gestion de projet Milestones, qui aide les équipes d'audit à garder le cap et met en évidence les points potentiels à traiter au cours du processus d'audit. Lorsque le programme Milestones est combiné avec le EY Client Portal, les équipes disposent de plus temps à consacrer à l'exercice de leur jugement professionnel, contribuant ainsi à augmenter la qualité des audits.

Parmi les autres initiatives récentes du SAQ, citons notamment la nouvelle approche utilisée pour décrire de manière illustrée les contrôles et processus internes d'une entreprise ; il y a également l'approche orientée vers le résultat (« PLOT ») et qui est basée sur la méthode consistant à expliquer les objectifs des tâches à accomplir permettant ainsi d'influer sur le comportement de chacun dans l'objectif de réaliser des audits de haute qualité ; citons enfin la méthode de revue des principales constatations (« Key Findings Review », qui contribue à la gestion de nos équipes.

Il y a lieu de mentionner également nos responsables de la promotion de la qualité (QELs), le comité global de la qualité de l'audit ainsi que le groupe de travail sur la culture et les comportements. Ils nous aident à réaliser et à analyser les causes profondes et à comprendre l'impact de nos initiatives sur l'obtention de résultats de qualité, de meilleurs comportements et d'un état d'esprit orienté sur l'amélioration continue.

La qualité de l'audit est une chose que chaque membre d'équipe doit comprendre et s'engager à mettre en œuvre localement. Le SAQ est essentiel à tous nos objectifs et ambitions, et chaque responsable au niveau Area et régional supervise les efforts déployés pour atteindre ces objectifs.

L'infrastructure du SAQ démontre que la qualité de l'audit est le facteur le plus important de notre processus décisionnel et la mesure clef sur laquelle repose notre réputation professionnelle.

Tone at the top

Les équipes dirigeantes d'EY en Belgique sont chargées de donner le bon exemple et de démontrer l'engagement de la firme en faveur de la construction d'un monde du travail meilleur, notamment au travers de son comportement et de ses actions. S'il est vital que l'équipe dirigeante donne l'exemple, notre personnel comprend également que la qualité et la responsabilité professionnelle incombent à tout un chacun. Les valeurs que nous partageons, qui inspirent nos collaborateurs et les guident à prendre les bonnes décisions, ainsi que notre engagement envers la qualité, font partie intégrante de ce que nous sommes et de ce que nous faisons.

Notre approche en matière d'éthique et d'intégrité fait partie du Code de Conduite et ainsi que d'autres règles d'EY; elle est ancrée dans notre culture de la consultation, nos programmes de formation et nos communications internes. La direction rappelle régulièrement l'importance de fournir un travail de qualité et de se conformer à nos règles et aux normes professionnelles, en donnant ellemême l'exemple ainsi qu'au travers de communications variées. En outre, nos programmes de contrôle de la qualité évaluent les services professionnels au travers d'un

indicateur clef pour l'évaluation et la rétribution de nos professionnels.

Notre culture encourage vivement la collaboration et met tout particulièrement l'accent sur l'importance de la consultation dans la gestion des questions complexes ou sujettes à interprétation tant dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, de l'information financière, que des règles d'indépendance. Nous pensons qu'il est indispensable de s'assurer que les équipes chargées de missions et que les clients suivent correctement les conseils, en insistant, si cela s'avère être nécessaire.

Notre position a toujours été qu'aucune relation ne peut être plus important que notre réputation professionnelle – la réputation professionnelle d'EY en Belgique et la réputation de chacun de nos professionnels.

Le Code de conduite

Nous promouvons auprès de nos professionnels autant une culture de l'intégrité que la réalisation d'audits de haute qualité. Le Code de Conduite d'EY fournit des normes claires appelées à guider nos actions et notre conduite professionnelle. Le code, dont l'application est une obligation pour tous les professionnels d'EY, est structuré autour de cinq thèmes:

- Collaborer avec les collègues
- Collaborer avec les clients et autres
- Faire preuve d'intégrité professionnelle
- Maintenir notre objectivité et notre indépendance
- Respecter le capital intellectuel

Nous nous efforçons au travers de nos procédures, qui veillent au respect de notre Code de Conduite, et via des communications fréquentes, de créer un environnement qui encourage nos collaborateurs à faire preuve de responsabilité y compris lorsqu'il s'agit de signaler d'éventuelles anomalies ou défaillances sans la crainte de représailles.

La ligne téléphonique Ethique permet à nos collaborateurs, à nos clients et à toute autre personne extérieure à l'organisation de signaler, en toute confidentialité, tout comportement non éthique ou inapproprié, et qui pourrait constituer une violation des normes professionnelles ou ne pas être conforme au Code de Conduite d'EY. La ligne téléphonique est gérée par une entreprise externe indépendante qui fournit à travers le monde, des services de signalement confidentiels et, si nécessaire, anonymes.

Tout signalement adressé par téléphone ou par voie électronique est immédiatement pris en considération. Il pourra être fait appel à certains collaborateurs des départements Gestion des Risques, Talent ou Juridique, ainsi que de toute autre fonction, afin d'être impliqués dans le traitement du rapport en fonction de son contenu. Toutes les questions sont traitées par des personnes expérimentées, sous la supervision du département gestion des risques au niveau Global. Les mêmes procédures sont suivies pour les questions signalées en dehors de la Ligne téléphonique EY Ethique .

Nos valeurs: Ce que nous sommes

Des hommes et des femmes qui font preuve d'intégrité, de respect mutuel et d'esprit d'équipe

Des hommes et des femmes qui partagent l'énergie, l'enthousiasme et le courage des leaders

Des hommes et des femmes qui savent bâtir des relations en faisant des choses justes

Le système de contrôle interne de la qualité de l'audit

Structure

La réputation d'EY Belgique en tant que prestataire indépendant, objectif et éthique de services d'audit de haute qualité joue un rôle fondamental dans notre succès en tant qu'auditeurs indépendants. Nous continuons à investir dans des initiatives visant à renforcer l'objectivité, l'indépendance et le scepticisme professionnel. Ceux-ci sont autant d'éléments fondamentaux pour un audit de qualité.

Notre rôle en tant qu'auditeur consiste à exprimer une opinion sur l'image fidèle des comptes des sociétés que nous auditons. Nous mettons en place des équipes qualifiées afin de prester des services qui se fondent sur l'expertise acquise dans l'ensemble des secteurs de l'industrie et des services. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos processus de gestion de la qualité et des risques, afin de maintenir un haut niveau de qualité de nos travaux.

Nous sommes conscients que dans l'environnement actuel, caractérisé par la mondialisation, la rapidité des mouvements de capitaux et l'impact des changements technologiques, la qualité de nos services d'audit est plus que jamais essentielle. Dans le cadre de « Vision 2020+ », EY continue à investir fortement dans le développement et le maintien de ses méthodologies d'audit, de ses outils de travail et de toutes les ressources nécessaires à la prestation de services de qualité.

Le marché et les parties prenantes continuent d'exiger non seulement la réalisation d'audits de haute qualité mais requièrent une efficacité accrue dans la réalisation de nos travaux. Outre les investissements mentionnés précédemment, EY travaille en permanence à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses méthodologies et procédures d'audit.

Nous mettons tout en œuvre afin de comprendre en quoi la qualité de certaines prestations a pu ne pas rencontrer les attentes d'EY ou celles de nos parties prenantes, en ce compris les régulateurs indépendants. Nous cherchons à tirer les leçons des inspections externes et internes et à identifier les causes des faiblesses constatées, afin de nous permettre d'améliorer de manière continue la qualité des audits. Nous sommes en outre convaincus que nos procédures de contrôle des audits contribuent à la mise en place de mesures efficaces visant à l'amélioration de la qualité des audits.

L'efficacité du système de contrôle de la qualité

EY a conçu et mis en œuvre un éventail complet de règles et de procédures globales en matière de contrôle de la qualité des audits. Ces règles et procédures sont conformes aux Normes internationales de contrôle de qualité publiées par le Conseil International des Normes d'Audit et d'Assurance (IAASB) ainsi qu'aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. EY Belgique a adopté ces règles et procédures globales, et les a même complétées lorsque cela s'avérait nécessaire, afin de se conformer aux lois et règles professionnelles locales et de répondre à des besoins opérationnels spécifiques.

Nous appliquons également le programme AQR (Audit de Revue de la Qualité) d'EY et nous évaluons chaque année si notre système de contrôle de qualité est exécuté afin de garantir raisonnablement qu'EY Belgique et ses collaborateurs se conforment aux dispositions et aux normes internes ainsi qu'aux exigences légales et réglementaires.

Les résultats du programme AQR et des inspections externes sont analysés et communiqués au sein d'EY Belgique afin d'améliorer de manière continue la qualité des audits, et de répondre aux normes les plus sévères de la profession.

Le GE supervise la mise en œuvre de l'amélioration de la qualité et des programmes de protection des activités au sein d'EY. A ce titre, il examine les résultats du programme AQR et des revues réglementaires externes ainsi que toute action clef portant sur les domaines à améliorer.

Les résultats récents de cette surveillance, ainsi que les commentaires des régulateurs d'audit indépendants, fournissent à EY Belgium une base permettant de conclure que nos systèmes de contrôle interne sont conçus de manière appropriée et fonctionnent efficacement

L'acceptation et le maintien de la relation client

Les rèales EY

Les règles d'acceptation des clients et de maintien de la relation avec les clients définissent les principes sur la base desquels nos sociétés membres peuvent accepter un nouveau client ou une nouvelle mission, ou encore maintenir une relation avec un client ou un engagement existant. Ces règles sont essentielles au maintien de la qualité, à la gestion des risques, à la protection de nos associés et collaborateurs, et au respect des exigences réglementaires. Nos règles poursuivent les objectifs suivants:

Établir un processus rigoureux d'évaluation des risques et d'acceptation/de maintien des clients et missions ;

- Respecter les exigences applicables en matière d'indépendance;
- Identifier et résoudre correctement tout conflit d'intérêts :
- Identifier et écarter les clients présentant des risques excessifs;
- Exiger la consultation de professionnels désignés à cet effet, afin d'identifier des procédures de gestion des risques supplémentaires pour certains facteurs présentant des risques élevés;
- Se conformer aux exigences légales, réglementaires et professionnelles;

En outre, les règles globales d'EY en matière de conflit d'intérêts définissent les mesures globales applicables aux différentes catégories de conflits d'intérêts possibles ainsi que le processus d'identification de ces conflits d'intérêts potentiels. Elle contient également des dispositions qui permettent de gérer les éventuels conflits d'intérêts de la manière la plus rapide et efficace possible au travers de mesures de sauvegarde appropriées. Ces mesures de sauvegarde peuvent aller de l'obtention du consentement du client concerné de pouvoir agir pour un ou plusieurs clients, à mise en œuvre de mesures de séparation des équipes chargées de l'engagement, au refus de la mission par les sociétés membres afin d'éviter tout conflit d'intérêts identifié.

Les règles globales d'EY en matière de conflit d'intérêts, ainsi que les lignes directrices qui les complètent tiennent compte de la complexité croissante de nos engagements et de nos relations avec nos clients, mais aussi de la rapidité et du niveau d'exactitude requis dans nos réponses. Elles alignent également nos règles sur les dernières normes établies par le Conseil des Normes Internationales de Déontologie des Comptables (IESBA).

La mise en œuvre des règles

Nous utilisons un système intégré développé par EY, appelé PACE (Processus d'acceptation et de maintien de la relation client et des missions) et qui est hébergé sur notre intranet. PACE guide la démarche des utilisateurs à travers les étapes successives de l'acceptation ou du maintien de la relation client et des missions tout en identifiant les règles et les références aux normes professionnelles nécessaires à l'évaluation des opportunités commerciales et des risques qui peuvent y être associés.

La prise en considération minutieuse du profil de risque d'une société ainsi qu'un certain nombre de vérifications préalables font partie intégrante des procédures. Avant d'accepter une nouvelle mission ou un nouveau client, nous vérifions que nous disposons des ressources suffisantes pour fournir une prestation de qualité, particulièrement lorsqu'il s'agit de domaines techniques pointus. Nous nous assurons également que les prestations demandées par le client correspondent à celles que nous considérons comme appropriées. La procédure d'approbation est une procédure rigoureuse et aucune nouvelle mission d'audit ne peut être acceptée sans l'approbation de notre PPD au niveau régional ou local.

Au travers de notre processus annuel de continuation de la relation client et des missions, nous évaluons nos prestations de services ainsi que notre capacité à continuer à les fournir. Ce processus nous permet également de nous assurer que les sociétés partagent l'engagement d'EY Belgique envers la qualité et la transparence en matière

d'information financière. L'associé responsable de la mission, en collaboration avec la direction d'Assurance, revoit annuellement notre relation avec chacun des clients audit afin de déterminer si le maintien de cette relation est approprié.

A l'issue de cet examen, certaines missions d'audit sont identifiées comme nécessitant la mise en œuvre de procédures de surveillance supplémentaires dans le cadre de l'audit (surveillance étroite); le cas échéant, il peut être décidé de mettre fin à la relation avec certains clients. A l'instar de ce qui se passe dans le cadre de l'acceptation des clients, notre PPD au niveau local ou régional est impliqué dans le processus de continuation des clients et doit approuver les décisions qui en résultent.

Les décisions liées à l'acceptation et au maintien de la relation avec le client ou des missions se fondent sur l'évaluation réalisée par l'équipe chargée de la mission afin de déterminer si la direction du client est susceptible d'exercer des pressions sur nous en vue de nous pousser à accepter des conclusions inappropriées en matière de comptabilité, d'audit et de l'information financière et qui pourraient impacter la qualité de nos audits. L'examen et les conclusions relatives à l'intégrité du management jouent un rôle essentiel dans les décisions d'acceptation et de continuation.

L'exécution des missions d'audit

EY a considérablement investi dans l'amélioration des méthodologies et des outils d'audit, dans le but de réaliser des audits de la plus haute qualité de la profession. Cet investissement témoigne de la volonté d'EY de renforcer la confiance dans les marchés des capitaux et dans les économies du monde entier.

Méthodologie d'audit

La méthodologie d'audit d'EY Global appelée « EY GAM » fournit un cadre général pour la réalisation de prestations d'audit de haute qualité grâce à la mise en œuvre cohérente de procédures d'audit, d'analyses et de jugement professionnel à l'égard toutes nos missions d'audit. L'EY GAM impose également d'être en conformité avec les exigences éthiques et notamment en ce qui concerne les aspects d'indépendance. Evaluer les risques, les reconsidérer et, au besoin, les modifier, ainsi que définir sur la base de ces évaluations, la nature, la planification et l'ampleur des procédures d'audit, sont les fondements d'EY GAM. Cette méthodologie met également l'accent sur nécessité d'un niveau adéquat de scepticisme professionnel dans la mise en œuvre des procédures d'audit. Fondée sur les normes internationales d'audit (ISA), EY GAM tient également compte des normes d'audit applicables en Belgique ainsi qu'aux exigences réglementaires ou légales locales

En utilisant l'outil en ligne EY Atlas, les auditeurs d'EY disposent d'une version d'EY GAM organisée à partir de différents thèmes et qui a pour objet de centrer notre stratégie audit sur les risques financiers ainsi que sur la conception et la mise en œuvre de la réponse adéquate que l'équipe audit peut apporter. L'EY GAM se compose de deux éléments clefs : d'une part les exigences et les instructions et d'autre part, la documentation et les modèles. Les exigences et les instructions reflètent à la fois les normes d'audit et les règles d'EY. La documentation et les modèles

comprennent des indications pratiques afin de faciliter la bonne exécution et documentation des procédures d'audit.

EY GAM peut être paramétré ou personnalisé de manière à présenter les exigences et les conseils pertinents, en fonction de la nature de l'entité auditée. Il existe par exemple des profils pour des entités considérées comme non-complexes. Des améliorations sont régulièrement apportées à la méthodologie d'audit afin de prendre en compte les nouvelles normes ainsi que les problématiques d'audit mises en évidence récemment, ou encore des enseignements tirés de la pratique et les résultats des inspections externes et internes. En outre, nous surveillons les développements actuels et émergeants et nous partageons le planning d'audit en temps opportun, de même que nous procédons à des communications qui mettent l'accent sur les domaines relevés lors des inspections, ainsi que sur d'autres sujets présentant un intérêt pour notre autorité de contrôle locale (ou régulateurs) et pour le Forum international des autorités de contrôle indépendantes. Plus précisément, nous préparons l'application de la norme ISA 540 (révisée), Audit des estimations comptables et des informations à fournir associées (applicable aux audits pour les périodes commençant à dater du 15 décembre 2019), en sensibilisant aux exigences de la nouvelle norme tout en rappelant les exigences de la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques spécifiques à l'audit des estimations comptables et de la conception et de l'exécution de procédures d'audit adaptées à ces risques.

Les moyens techniques

Nos équipes d'audit utilisent différents supports technologiques conçus pour faciliter la réalisation et la documentation de leurs travaux conformément à l'EY GAM.

EY Canvas, la plate-forme mondiale d'audit EY, est l'élément central de l'audit permettant de fournir des audits de haute qualité. EY Canvas utilise une technologie de pointe pour les applications Web. Cela permet d'assurer la sécurité des données et de faire évoluer notre logiciel pour répondre aux changements de la profession comptable et de l'environnement réglementaire.

Par le biais de questions sur le profil, les missions d'audit enregistrées dans EY Canvas sont automatiquement configurées en fonction d'informations pertinentes au regard des exigences imposées aux sociétés de par leur statut de société cotée et en raison du secteur dans leguel elles opèrent. Nous sommes ainsi toujours à même de personnaliser nos programmes d'audit et de les mettre à jour, tout en établissant un lien direct avec nos instructions d'audit, les normes professionnelles et les modèles de documentation. EY Canvas est doté d'une interface utilisateur qui permet à l'équipe de visualiser les risques et leur relation avec la réponse planifiée et le travail effectué dans des domaines clés. Cela permet également à nos équipes dans le cadre d'audit de groupes de communiquer les risques et les instructions en permettant ainsi à l'équipe d'audit principale de diriger l'exécution et surveiller la réalisation d'audit de groupes.

EY Canvas dispose d'un portail client, destiné à faciliter la communication entre les équipes d'audit et les clients et à rationaliser l'échange de documents dans un environnement sécurisé. Les applications mobiles ont été intégrées dans EY Canvas afin d'aider nos collaborateurs dans le déroulement de leurs missions d'audit notamment pour ce qui concerne la supervision de la mission,

l'obtention de preuves d'audit de manière sécurisée ou encore la réalisation d'inventaires physiques.

Les équipes d'audit utilisent d'autres applications d'analyse de données, formulaires et modèles tout au long des phases successives d'un audit afin de les aider à établir et à documenter les décisions d'audit ainsi que collecter et procéder à l'analyse des données. Ceci comprend également la fonctionnalité appelée EY Smart Automation ; celle-ci regroupe différentes applications développées et déployées au travers d'EY Canvas permettant aux équipes d'audit d'exécuter leur procédures d'audit sous une forme digitale.

Chez EY, l'analyse de données fait partie intégrante de nos audits. Notre utilisation de données ainsi que l'analyse ne constituent pas des procédures supplémentaires ou leur visualisation. Il s'agit de prendre de grandes populations de données relatives aux sociétés, d'appliquer notre technologie (EY Helix) et notre méthodologie (EY GAM) cohérentes à l'échelle mondiale pour auditer ces données.

EY Helix regroupe l'ensemble de nos outils d'analyse de données utilisés dans le cadre de nos audits. Ces tâches analytiques transforment l'audit par leur faculté d'examen d'un plus vaste corpus de données pertinentes, par l'identification d'opérations et tendances non détectées dans ces données et en contribuant à diriger nos efforts d'audit. Ces tâches analytiques nous permettent également d'améliorer nos perspectives, d'approfondir nos recherches et de mieux comprendre les transactions et secteurs présentant un risque.

EY a développé des processus analytiques qui couvrent de manière intégrale les cycles opérationnels de nos clients et dont l'application est facilitée par des programmes de travail dédiés à cette nouvelle approche

En utilisant EY Helix, nos équipes sont à même d'améliorer leurs capacités d'évaluation des risques d'audit, d'auditer des transactions présentant un risque plus élevé, et d'aider nos collaborateurs à poser des questions davantage pertinentes concernant les résultats de l'audit et leur évaluation.

EY Atlas est une plate-forme technologique mondiale qui permet à nos auditeurs d'accéder aux derniers contenus en matière comptables et d'audit, y compris les normes externes, les interprétations d' EY et les positions au niveau le plus élevé de la hiérarchie.

La composition des équipes d'audit

Les règles d'EY Belgique exigent une évaluation annuelle des missions réalisées par chaque associé ; cette évaluation est réalisée conjointement par la direction de notre département Assurance et par notre PPD régional ou local. Ceci a pour objet de garantir que les collaborateurs qui participent aux audits de sociétés cotées possèdent les compétences adéquates (telles que connaissances, qualifications et aptitudes) afin d'assumer les responsabilités inhérentes à leur mission et de se conformer aux règles en matière de rotation.

La répartition de nos collaborateurs entre les missions d'audit relève également de la responsabilité de l'associé responsable du département Assurance. Elle tient notamment compte des facteurs suivants : la taille et la complexité, la connaissance spécifique du secteur et l'expérience, la planification des activités, la continuité et les opportunités de formation en cours de mission. Pour les

missions plus complexes, nous examinons si une expertise spécifique ou supplémentaire est requise afin d'étoffer ou renforcer l'équipe d'audit.

Dans de nombreuses situations, des spécialistes internes sont intégrés dans l'équipe d'audit afin de l'assister lors de l'exécution de certaines procédures d'audit et dans l'obtention de preuves d'audit appropriées. Ces professionnels sont affectés à des situations nécessitant des compétences ou des connaissances spéciales, tels que des systèmes d'information, l'évaluation des actifs et l'analyse actuarielle.

Les revues et consultations

La supervision des travaux d'audit

Les règles EY décrivent les exigences de la participation directe et en temps utile des responsables de la mission dans les travaux ainsi qu'aux différents niveaux de supervision. Les membres de l'équipe chargés de la supervision effectuent une revue détaillée de la documentation d'audit afin de vérifier si elle est exacte et complète. Les exécutifs audit seniors et/ou les associés responsables de l'engagement effectuent une revue de second niveau afin d'examiner l'exactitude des travaux d'audit dans leur ensemble, ainsi que la présentation de l'information comptable et financière qui s'y rapporte. Un responsable fiscaliste revoit les aspects fiscaux importants et les documents de travail pertinents. Pour les sociétés cotées telles que visée par le Règlement Européen 537/2014 ainsi que pour certaines autres sociétés, un professionnel est chargé de la revue qualité de l'engagement « EQR » (voyez ci-après) ; cette personne revoit les points importants en matière de comptabilité, d'information financière, et de procédures d'audit ainsi que les états financiers de la société que nous contrôlons et notre rapport.

La nature, les délais et l'étendue des contrôles dépendent de nombreux facteurs, en ce compris :

- Le risque, la matérialité, la subjectivité et la complexité de la matière traitée;
- La capacité et l'expérience de l'équipe d'audit chargée de préparer la documentation d'audit ;
- Le niveau de participation directe de la personne chargée de la revue dans les travaux d'audit;
- Le degré de consultation.

Nos règles décrivent aussi les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe afin de gérer, diriger et superviser l'audit ainsi que les critères pour documenter leurs prestations et leurs conclusions.

Les politiques de consultation

Nos règles en matière de consultation sont basées sur une culture de la collaboration au travers de laquelle les professionnels de l'audit sont encouragés à partager leur point de vue sur des questions complexes en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière. Les exigences en matière de consultation ainsi que les règles qui s'y rapportent sont conçues pour mobiliser les ressources adéquates, de façon à ce que les équipes d'audit puissent aboutir aux conclusions appropriées.

La consultation fait partie intégrante du processus de décision; il ne s'agit donc pas que d'une simple procédure qui vise à rendre des avis.

Pour les questions complexes et sensibles, nous avons une procédure formelle exigeant que des consultations aient lieu en dehors de l'équipe d'audit avec d'autres collaborateurs plus expérimentés ou possédant des connaissances spécialisées, et surtout auprès de collaborateurs ayant une expertise au niveau de la pratique professionnelle et des règles d'indépendance. Dans l'intérêt de l'objectivité et du jugement professionnel, nos règles prévoient que les membres du Directeur des Pratiques Professionnelles, de l'équipe en chargé des matières d'Indépendance ainsi que les autres personnes consultées, ne prennent pas part à la consultation s'ils sont ou ont récemment été au service du client faisant l'objet de la consultation. Dans ce cas, d'autres personnes seront désignées à cet effet.

Les politiques d'EY exigent également que toutes les consultations soient documentées, y compris l'obligation d'établir une note d'analyse écrite de la personne consultée qui démontre la compréhension du sujet et présente la conclusion .

La vérification de la qualité des travaux « EQR »

Pour les sociétés cotées telles que définies dans le règlement Européen n° 537/2014 et les sociétés faisant l'objet d'une surveillance étroite, les revues qualité sont effectuées par des associés d'audit en conformité avec les standards professionnels. Les personnes chargées du contrôle de la qualité sont des professionnels expérimentés disposant de connaissances approfondies. Ces personnes sont indépendantes de l'équipe chargée de la mission d'audit et sont aptes à évaluer objectivement des questions importantes en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière. En aucun cas, le contrôleur de la qualité ne peut déléguer sa responsabilité à une autre personne.

La revue qualité de l'engagement couvre tout le cycle de la mission en ce inclus la planification des travaux, l'évaluation des risques, la stratégie et l'exécution des procédures d'audit. Les règles et procédures régissant la réalisation et la documentation des revues qualité, établissent des lignes directrices spécifiques quant à la nature, la planification, l'étendue des procédures à exécuter et la documentation requise attestant de leur exécution. Notre PPD au niveau régional ou local approuve la désignation des personnes chargées des contrôles de qualité.

La procédure de résolution des conflits en cas de divergence d'opinion

La culture d'EY est basée sur la collaboration et nous encourageons nos collaborateurs à s'exprimer en cas de conflit professionnel ou de problème lié à une mission avec un client, sans crainte de sanctions. Conçues pour responsabiliser notre personnel, nos règles et procédures invitent les membres d'une équipe d'audit à signaler tout désaccord portant sur une question importante en matière de comptabilité, d'audit ou d'information financière.

Ces règles sont inculquées à nos collaborateurs dès qu'ils intègrent EY, et nous promouvons une culture qui renforce la responsabilité et l'autorité individuelle afin d'être capable de se forger leur propre opinion sur base d'avis divergents.

Les différences d'opinions professionnelles survenant lors d'un audit sont généralement aplanies au sein même de l'équipe d'audit. Cependant, si un membre de l'équipe impliqué dans la discussion d'un problème n'est pas satisfait de la solution retenue, il a la faculté de s'assurer que ce problème a été transmis à un niveau hiérarchique supérieur, et ce, jusqu'à ce qu'un accord soit atteint ou qu'une décision finale soit prise.

De plus, si la personne chargée du contrôle de la qualité formule des recommandations, que l'associé responsable de la mission n'accepte pas, ou que le problème n'est pas résolu à la satisfaction de la personne chargée du contrôle de la qualité, le rapport ne sera pas délivré tant qu'une solution n'aura pas été trouvée. Les règles d'EY exigent que les problèmes soient documentés conformément aux méthodes de consultation décrites plus haut.

Rotation et longue association

EY soutient la rotation obligatoire des associés d'audit en tant que moyen permettant de renforcer l'indépendance des auditeurs. EY Belgique se conforme aux règles de rotation prévues par le Code du Conseil des Normes Internationales de Déontologie des Comptables (IESBA), le Règlement européen n° 537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises et le cas échéant, aux règles prévues par la Commission Boursière aux Etats-Unis (SEC). EY Belgique soutien la rotation des associés dans la mesure où elle permet un regard neuf tout en assurant à la fois l'indépendance de la firme et le maintien de l'expertise et la connaissance de l'activité. La rotation des associés, combinée aux exigences en matière d'indépendance, des systèmes de contrôle interne de qualité performants alliés à une vue indépendante sur l'audit, aide par ailleurs à renforcer l'indépendance et l'objectivité. Il s'agit de mesures de sauvegarde garantes d'un audit de qualité.

L'article 17 du règlement Européen n° 537/2014 ainsi que l'article 22 de la loi du 7 décembre 2016 exigent la rotation après six ans du représentant permanent du cabinet dans le cas d'un contrôle légal auprès d'une Entité d'Intérêt Public (EIP). Suite à la rotation, le représentant permanent du cabinet ne peut à nouveau participer au contrôle légal qu'à l'issue d'une période minimale de trois ans (délai de viduité).

La rotation de l'associé en charge du contrôle de qualité a lieu quant à elle tous les sept ans et comporte un délai de viduité de deux ans.

Pour les EIP, la politique mondiale d'EY Independence prévoit qu'à l'issue de la période de service maximale pour la rotation suivante, un associé clé audit ne peut diriger ou coordonner les services professionnels du client d'audit EIP qu'au terme d'un délai de viduité. Ce délai de viduité est de cinq ans pour le représentant du cabinet, de trois ans pour l'associé en charge de la revue qualité, et de deux pour tout autre associé. Lorsque le délai de viduité pour le représentant permanent du cabinet prévu par la législation locale est inférieur à cinq ans, la période plus courte qui est de trois ans est toutefois maintenue. Cette exception pour l'associé responsable de la mission d'audit principal ne peut s'appliquer que pour les audits commencés avant le 15 décembre 2023.

Par ailleurs, en application de la loi du 7 décembre 2016, nous avons en place un mécanisme de rotation progressive des membres les plus élevés de la hiérarchie qui participent au contrôle légal, en ce inclus les réviseurs d'entreprises. Pour veiller à la bonne application des règles de rotation, nous avons mis en œuvre une base de donnée réunissant les informations nécessaires. Nous avons également établi un processus de planification et de décision qui implique la consultation et l'approbation du PPD et du responsable du département indépendance.

Au-delà des règles applicables aux EIP en Europe, EY a mis en œuvre un cadre relatif à cette question de la longue association avec des clients d'audit conformément aux règles prévues par le Code IESBA. Ce cadre traite notamment des risques pour l'indépendance qui peuvent résulter de l'affectation de nos collaborateurs pendant une longue période auprès d'un client audit et de la manière de les appréhender au travers de mesures de sauvegarde.

Afin de répondre aux exigences en matière de rotation interne applicables aux associés et les autres membres de l'équipe impliqués pendant une longue période sur le dossier d'audit, nous réunissons les informations dans une base de données dédiée à cet effet. Nous avons également mis en place une procédure de planification des rotations et des obligations de consultation préalable impliquant le PPD et au besoin, les responsables de l'indépendance.

Rotation externe

En ce qui concerne les EIP, nous nous conformons en outre aux exigences de la rotation externe telles que prévues par l'article 17 du règlement Européen n° 537/2014.

Le contrôle interne de la qualité

Le programme de contrôle de qualité de l'audit (Revue Qualité de l'Audit, « AQR »), établi au niveau global, est au centre de notre processus de contrôle de la qualité des audits. EY Belgique applique le programme AQR global, rédige un rapport portant sur les résultats et développe des plans d'actions. Le programme a pour objectif principal d'évaluer si les systèmes de contrôle de qualité, y compris ceux d'EY Belgique, ont été conçus de façon adéquate et s'ils sont mis en œuvre correctement lors des missions d'audit, afin de fournir l'assurance raisonnable de la conformité aux règles et procédures, aux normes professionnelles et à la réglementation. Le programme global AQR est conforme aux instructions de la Norme Internationale de Contrôle Qualité (ISQC1). Elle peut être complétée si nécessaire, afin de respecter les normes professionnelles et la réglementation en vigueur en Belgique. Elle soutient également EY Belgique dans ses efforts permanents pour identifier les domaines dans lesquels nous pouvons nous perfectionner ou améliorer nos règles et procédures.

Exécuté annuellement, le programme global AQR est coordonné et supervisé par des représentants du réseau du PPD, sous le contrôle de l'associé responsable au niveau mondial du département Assurance.

Les dossiers contrôlés sont sélectionnés chaque année en fonction des risques en se focalisant sur les engagements d'audit complexes, de grande envergure ou d'intérêt public significatif en ce compris les éléments d'imprévisibilité. Le programme global AQR inclut une revue détaillée des dossiers focalisée sur les risques et couvre un large

échantillon de missions d'audit auprès d'entreprises cotées et non cotées ainsi que des EIP et des non-EIP. L'objectif est d'évaluer la conformité aux règles et procédures internes, aux exigences d'EY GAM ainsi qu'aux normes professionnelles et aux réglementations locales applicables. Il porte également sur la revue d'un échantillon d'engagements non-audit, afin d'examiner leur conformité aux normes professionnelles applicables, aux règles internes et aux procédures qui devraient être d'application lors de l'exécution de ces services non-audit. Des contrôles sont en outre menés au niveau du département Assurance afin d'évaluer la conformité aux règles et procédures de contrôle de qualité dans les domaines fonctionnels spécifiés par la norme ISQC1.

Le programme global AQR complète les pratiques en matière de surveillance externe et les activités d'inspection telles que les programmes d'inspections réglementaires et les examens externes par les pairs.

Les professionnels chargés du contrôle AQR ainsi que les responsables des équipes sont sélectionnés sur base de leurs qualifications et compétences professionnelles en comptabilité et en audit, tout en prenant en compte le secteur dans lequel ils sont spécialisés; souvent ils travaillent depuis plusieurs années pour le programme mondial AQR et sont hautement expérimentés dans l'exécution du programme. Les responsables d'équipes ainsi que les professionnels chargés de ces contrôles sont affectés à des inspections en dehors de leur site local, et sont indépendants par rapport aux équipes d'audit contrôlées.

Les résultats du programme AQR ainsi que les contrôles et inspections externes sont évalués et communiqués afin d'améliorer la qualité. Chaque plan d'amélioration de la qualité définit les mesures d'accompagnement, les responsables, le calendrier et les délais ainsi que l'approbation des actions réalisées. Les mesures visant à résoudre les questions de qualité mises en évidence via le programme AQR, les inspections réglementaires sont pris en charge par la direction du département Assurance et par notre PPD. Les actions identifiées sont supervisées par le PPD et par les responsables des département Assurance. Ces programmes constituent une source importante d'information sur les bonnes pratiques en matière de contrôle pour nos efforts continus en vue d'améliorer la qualité.

Le contrôle externe de la qualité

Notre cabinet d'audit et nos auditeurs sont soumis au contrôle du Collège de Supervision des Réviseurs d'Entreprises (CSR). Dans le cadre de ses inspections, le CSR évalue les systèmes de contrôle qualité et passe en revue les missions sélectionnées.

Le premier contrôle de qualité effectué par le CSR a eu lieu en 2018. Le rapport final de l'inspection nous a été communiqué en octobre 2018 au travers duquel des recommandations et points d'attention nous ont été adressés. Le dernier contrôle de qualité a eu lieu de juin à octobre 2019 et portait principalement sur les prestations non-audit ainsi que les aspects liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Nous accordons la plus grande importance aux inspections effectuées par les organes de supervision compétent. Nous évaluons minutieusement les questions soulevées pendant les contrôles afin d'identifier les domaines où nous pouvons améliorer la qualité de nos audits conjointement avec notre procédure AQR; les contrôles externes contribuent à ce que nos audits et nos procédures de contrôle soient de la plus haute qualité et ce, tant dans l'intérêt de nos investisseurs que de nos autres parties prenantes.

La conformité aux exigences légales

Le Code de Conduite d'EY fournit des normes claires appelées à guider nos actions et notre comportement professionnel. EY Belgique entend se conformer aux lois et réglementations en vigueur, et les valeurs d'EY forment la base de notre engagement à agir comme il se doit. Cet engagement important est soutenu par un certain nombre de règles et procédures telles que mentionnées ci-après:

La lutte contre la corruption

Les règles anti-corruption d'EY fournissent à nos collaborateurs des instructions sur la conduite à tenir face à certaines activités illégales ou contraires à l'éthique. Elles mettent l'accent sur l'obligation pour nos collaborateurs de se conformer aux lois en matière de lutte contre la corruption, tout en définissant plus largement la notion de corruption. Elles précisent également les responsabilités en matière de déclaration lorsque des faits de corruption sont découverts. Étant donné l'impact croissant de la corruption dans le monde, nous avons intensifié les efforts pour ancrer des mesures de lutte contre la corruption au sein d'EY. Des formations sont en outre imposées à l'ensemble de notre personnel.

Délit d'initié

Les règles globales en matière de délit d'initié insistent sur l'obligation pour nos collaborateurs de ne pas négocier des titres sur la base d'informations privilégiées; elles précisent également ce qu'il faut entendre par information privilégiée et identifient les personnes que nos collaborateurs doivent consulter s'ils ont des questions au sujet de leur responsabilité.

Les sanctions commerciales

Étant donné le niveau d'intégration mondiale d'EY, il est important que nous soyons toujours informé des évolutions constantes des sanctions commerciales internationales. EY assure le suivi des sanctions édictées dans les différentes régions du monde, tout en conseillant son personnel sur les activités concernées.

La protection des données personnelles

Les règles globales en matière de protection des données à caractère personnel telles que revues et ré-édictées en 2018 définissent les principes applicables en matière d'utilisation et de protection des données personnelles, en ce compris celles concernant nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux passés, présents et à venir. Cette politique est rigoureusement conforme au Règlement européen Général sur la Protection des Données et autres lois et règlements relatifs à la protection et au traitement des données personnelles. EY a également mis en place des règles strictes, approuvées par les régulateurs européens, pour faciliter le transfert des données personnelles au sein du réseau EY.

La conservation des documents

Les règles d'EY Belgique en matière de conservation et d'archivage s'appliquent à l'ensemble des missions et des collaborateurs. Ces règles régissent la question de la conservation des documents doivent notamment lorsqu'un collaborateur est informé d'une réclamation raisonnablement prévisible ou réelle, d'un litige, d'une enquête, d'une assignation ou de toute autre procédure émanant d'une autorité compétente nous concernant ou relative à un client et qui peut être en relation avec notre mission. Ces règles couvrent également les exigences légales belges en matière de création et de conservation de nos documents de travail.

Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

La réglementation stipule que nous devons mettre en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de tous nos clients, ce qui comprend l'analyse et l'attribution d'un niveau de risque à chacun de nos clients et leur identification. Le règlement prévoit également l'obligation de déclarer toute opération suspecte de blanchiment d'argent à la Cellule de Traitement des Informations Financières (" CTIF ").

EY Belgium a mis en place une équipe supervisée par le Compliance AML Officer et développe les procédures et ressources nécessaires pour se conformer à toutes les obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Des procédures de contrôle ont également été mises en place pour assurer la conformité réglementaire.

Un programme de formation est également en place.

Enfin, la politique et les mesures prises au niveau d'EY Belgium sont décrites dans un rapport annuel qui doit être approuvé par la direction au plus haut niveau. Les pratiques en matière d'indépendance



Les pratiques d'EY en matière d'indépendance sont conçues pour qu'EY Belgique et tous ses collaborateurs respectent les normes d'indépendance applicables aux missions spécifiques - en ce compris, par exemple, les normes d'indépendance établies par le Code d'éthique de l'IESBA ainsi que les règles d'indépendance belges prévues par la loi du 7 décembre 2016.

Nous examinons et nous évaluons l'indépendance sous différents aspect, en ce compris : les relations financières à la fois de la firme et des collaborateurs, les relations de travail, les relations commerciales, la compatibilité des services que nous pouvons fournir à nos clients audit, la rotation des associés, les honoraires, le cas échéant l'approbation préalable du comité d'audit et la rémunération et l'indemnisation des associés.

Le non-respect des règles d'indépendance engendre certaines conséquences en termes de promotion et de rémunération personnelle; elles peuvent également conduire à des mesures disciplinaires et notamment la fin de la relation avec EY Belgique.

EY Belgique a mis en œuvre des applications, des outils et des procédures afin d'aider notre firme, nos professionnels et les autres employés afin de satisfaire aux règles d'indépendance.

Les règles globales d'indépendance

Les règles globales d'indépendance contiennent les exigences en matière d'indépendance qui s'appliquent aux sociétés membres du réseau, aux professionnels et à tous les employés. Il s'agit de règles strictes, basées sur le Code IESBA, et qui sont, le cas échéant, complétées par les règles locales lorsque celle-ci s'avèrent plus strictes. Les règles globales d'indépendance contiennent également des conseils pratiques visant à aider nos collaborateurs à appliquer les règles d'indépendance. Ces règles sont facilement consultables via l'intranet d'EY.

Le Système Global d'Indépendance (GIS)

Le « Système Global d'Indépendance » (GIS) est un outil intranet qui aide nos professionnels à identifier les sociétés cotées à l'égard desquelles nous devons être indépendants, ainsi que les restrictions qui leur sont dès lors applicables. Il s'agit généralement des sociétés cotées que nous auditons et de leurs filiales, ainsi que d'autres types de clients pour lesquels nous réalisons également des missions d'attestation ou d'audit financier. L'outil comporte les arborescences des clients audits; ces arborescences sont régulièrement actualisées par les équipes en charge de l'audit. Les données comprennent des annotations indiquant les règles d'indépendance applicables à chacune des entités afin d'aider nos professionnels à déterminer quel type de services ils peuvent fournir ou les relations qui peuvent voir le jour.

Le système de suivi global (GMS)

Le Système de Suivi Global (GMS) est un autre outil important implémenté au niveau mondial et qui a pour objet d'aider nos associés et collaborateurs à identifier les titres, valeurs et autres intérêts financiers non autorisés. Les professionnels à partir du rang de 'manager' sont tenus de rapporter via le GMS les titres et valeurs détenus par euxmêmes ou par les membres de leur famille immédiate. Lorsqu'une personne rapporte un titre non autorisé ou si l'un des titres qu'elle détient devient interdit, elle reçoit une notification lui demandant de s'en défaire. Les exceptions qui ont été identifiées sont rapportées via le « Système Global de reporting d' Incident» (GIIRS), dès lors qu'il s'agit d'une violation des règles d'indépendance.

Le GMS permet l'exécution des procédures annuelles et trimestrielles de confirmation d'indépendance, telles que décrites ci-après.

La conformité à l'indépendance

EY a mis en place un certain nombre de procédures et de programmes visant à contrôler le respect des règles d'indépendance d'EY tant par les professionnels que par les sociétés membres. Ceci englobe les activités, programmes et processus détaillés ci-après :

Les confirmations d'indépendance

Chaque année, EY Belgique participe à une procédure mise en œuvre au niveau de l'Area afin de confirmer la conformité aux règles globales d'indépendance et aux réglementations, ainsi que de rapporter les exceptions éventuelles identifiées. Au moins une fois par an, tous les professionnels d'EY ainsi que certaines autres personnes, en fonction de leur rôle ou de leur fonction, sont tenus de confirmer leur conformité aux règles d'indépendance et aux procédures. Pour les associés, cette confirmation est renouvelée trimestriellement.

Les revues de conformité en matière d'indépendance

EY effectue contrôles internes auprès de ses sociétés membres pour évaluer leur conformité aux règles d'indépendance. Ces contrôles portent sur les services nonaudit, les relations commerciales avec les sociétés que nous auditons et les relations financières des sociétés membres.

Les vérifications de l'indépendance personnelle des collaborateurs

Chaque année, l'EY Global Independence Team arrête le programme annuel visant à tester la conformité de nos collaborateurs aux exigences de la confirmation d'indépendance et à la communication d'informations dans le GMS. Pendant le cycle de test de 2019, EY Belgique a testé 132 associés et autres collaborateurs.

Les services non-audit

Nous assurons la conformité avec les normes professionnelles, loi et autres règles régissant la prestation de services non-audit à des clients audits par divers mécanismes incluant notamment l'utilisation d'outils (tels que PACE et « l'Outil de Référence d'Offre de Services» (SORT) décrit ci-après), le suivi de formations, et le respect de procédures obligatoires pendant la réalisation des audits ainsi que nos processus d'inspection interne. Nous avons également mis en place un processus d'examen et d'approbation de certains services non liés à l'audit avant d'accepter la mission.

Le programme de formation mondial en matière d'indépendance

EYG a développé un éventail de programmes de formation relatifs à l'indépendance. Tous les professionnels ainsi que certains autres membres du personnel sont tenus de suivre une formation annuelle contribuant ainsi à maintenir notre indépendance à l'égard des sociétés que nous auditons.

L'objectif est d'aider nos collaborateurs à comprendre leurs responsabilités et de leur permettre, ainsi qu'EY, d'être libre de tout intérêt susceptible d'être considéré comme incompatible avec l'objectivité, l'intégrité et l'impartialité à l'égard d'un client audit. La formation annuelle couvre nos exigences en matière d'indépendance tout en mettant l'accent sur les changements récents apportés à la réglementation, ainsi que les thèmes et sujets récurrents importants. Le suivi en temps opportuns de la formation annuelle est non seulement exigé mais également contrôlé de près. Au terme de cette formation, nos collaborateurs sont évalués et doivent obtenir un résultat minimum de 75% au test.

Outre le programme de formation annuelle, la sensibilisation à l'indépendance est promue au travers d'autres événements ou supports, tels que par exemple la formation des nouveaux collaborateurs, et certains programmes ou formations propres aux lignes de services.

L'Outil de Référence d'Offre de Services (SORT)

Nous évaluons et contrôlons en permanence notre offre de services, de manière à confirmer qu'ils sont autorisés par les lois et normes professionnelles et à nous assurer que nous disposons des méthodologies, des procédures adéquates lorsque de nouvelles offres de services sont développées. Nous limitons les services susceptibles de présenter des risques excessifs en matière d'indépendance ou dans d'autres domaines. SORT est un outil qui informe nos collaborateurs sur notre portefeuille de services. Il permet également d'identifier les services pouvant être fournis à des clients audits et non audits, ainsi que toute question en matière d'indépendance et de gestion des risques.

La surveillance de nos relations d'affaires (BRET)

Nos collaborateurs sont tenus d'utiliser l'outil d'évaluation des relations d'affaires appelé BRET dans de nombreuses circonstances afin d'identifier, évaluer et obtenir l'approbation préalable d'une relation d'affaires potentielle avec un client d'audit, et ce dans le but de nous conformer aux exigences d'indépendance.

Les comités d'audit et la supervision de l'indépendance

Nous reconnaissons le rôle important que jouent les comités d'audit et les organes de gouvernance similaires dans la supervision de l'indépendance de l'auditeur. Les comités d'audit responsables et indépendants jouent un rôle vital dans l'intérêt des actionnaires au niveau de la protection de l'indépendance et de la prévention des conflits d'intérêts. Nous sommes engagés dans une communication solide et régulière avec les comités d'audit ou autres organes chargés de la gouvernance d'entreprise. Au travers de nos revues de qualité, nous contrôlons et testons la conformité aux exigences en matière de communication avec les comités d'audit ainsi que l'approbation préalable des services non-audit.

La formation continue des professionnels de l'audit



Development professionnel

Le perfectionnement continu des compétences et des connaissances de nos collaborateurs est essentiel à la réalisation de l'objectif que nous poursuivons et qui vise à accroître la confiance dans les marchés financiers.

Nous permettons à nos collaborateurs d'acquérir l'expérience adéquate et d'avoir accès aux apprentissages et au coaching leur permettant d'évoluer et de développer leur potentiel.

Les expériences acquises au jour le jour sont partagées de manière systématique au niveau local, tandis que le socle commun d'apprentissage de l'audit d'EY est défini de manière cohérente au niveau global. Ceci est soutenu tout au long de la formation par des professionnels plus expérimentés qui aident à transformer les connaissances et l'expérience au niveau pratique

La formation est assurée par l'Audit Academy, combine des formations interactives en classe qui se basent sur des simulations et des modules d'e-learning à la demande comprenant un renforcement et un support applicatif adéquat. Ceux-ci sont complétés par des programmes d'apprentissage élaborés en réponse aux changements apportés aux normes comptables et à la présentation de l'information financière, à l'indépendance et aux normes professionnelles, aux nouvelles technologies et aux nouveaux enjeux liés aux pratiques émergentes.

Lorsqu'EY réalise l'audit et l'évaluation d'états financiers conformément aux Normes Internationales de Reporting Financier (IFRS), les membres de l'équipe concernés suivent des formations leur permettant d'être accrédités IFRS.

EY Belgique demande à ses auditeurs de suivre au moins 20 heures de formation continue chaque année et au moins 120 heures sur une période de trois ans. Sur l'ensemble de ces heures, 40 % des formations (soit 8 heures au minimum chaque année et 48 heures sur une période de trois ans) doivent couvrir des matières techniques en comptabilité et en audit.

La connaissance et les communications internes

Outre le développement de nos professionnels et la gestion des performances, nous comprenons l'importance de fournir des équipes disposant d'informations à jour afin de leur permettre d'exécuter leurs obligations professionnelles. EY réalise d'importants investissements dans les réseaux de connaissance et de communication pour permettre une diffusion rapide de l'information et stimuler ainsi la collaboration et le partage des meilleures pratiques. Voici quelques initiatives :

- EY Atlas contient les normes locales et internationales en comptabilité et en audit ainsi que des lignes directrices d'interprétation;
- Des publications telles que l'International GAAP, les évolutions des normes IFRS et des exemples d'états financiers;
- Les Nouvelles Globales de Comptabilité et d'Audit qui couvrent une mise à jour hebdomadaire des règles d'assurance et d'indépendance, les évolutions de ceux qui établissent les normes et des régulateurs ainsi que des commentaires internes sur le sujet;
- Belgium Newsletter on Accounting & Auditing est une newsletter mensuelle visant à communiquer tout nouveau développement ou nouvelle exigence tant au niveau local que global.
- Formation tous les trois mois via support électronique portant sur des thèmes spécifiques propres à la Belgique dans les domaines de la comptabilité, normes IFRS et autres points d'application des instructions PPD:
- Les alertes pratiques et vidéo conférences couvrent diverses matières mondiales et spécifiques à chaque pays dans un but d'amélioration permanente des pratiques des sociétés membres en matière d'Assurance.

La gestion de la performance

LEAD est notre approche tournée vers l'avenir en matière de carrière, de développement et de performance ; elle met l'accent sur l'évaluation continue, ce qui se traduit par des échanges basés sur des cycles de 90 jours. Il est tenu compte de cette évaluation continue au niveau des programmes de rémunération et de récompense.

Il est conçu pour soutenir la croissance et le développement de nos collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière chez EY. Le tableau de bord personnel d'un individu permet d'interpréter facilement le niveau de ses performances à l'égard des dimensions d'EY définies par la direction ainsi qu'à l'égard de ses pairs.

LEAD conserve des composants qui étaient également inclus dans notre précédente approche de processus de gestion et de développement des performances. Ceux-ci fournissent à nos collaborateurs des attentes professionnelles claires et la possibilité d'autoévaluer leurs performances. Dans le courant de l'année, chaque professionnel en coordination avec son mentor, identifie les opportunités pour tout développement futur.

Revenus et rémunération



L'information financière

L'information financière présente sur une base non consolidée, la facturation d'EY Belgique aux clients, en ce compris les frais facturés aux clients et les revenus liés à la facturation des autres sociétés membres d'EYG. Ces données reprennent les revenus provenant des clients audit et des clients non-audit.

Les revenus sont présentés conformément aux règles belges. Ils comprennent :

- Les revenus de l'audit statutaire des états financiers annuels et consolidés des EIP et des entités appartenant à un groupe dont le parent est une EIP;
- 2. Les revenus de l'audit statutaire ou annuel et des états financiers consolidés des autres entités ;
- Les revenus des services non-audit autorisés à des entités auditées par l'auditeur statutaire de la société d'audit;
- 4. Les revenus des services non-audit aux autres entités.

L'information financière EY Belgique au 30 juin 2019 en euro

Service	Revenus	%
Audit statutaire EIP et services directement liés	17.955.073	15%
Autres services audit pour non-EIP et services directement liés	55.217.390	45%
Services non-audit fournis à des clients audit	14.172.353	12%
Services non-audit fournis à des clients non -audit	34.017.776	28%
Revenu total EY Réviseurs d'Entreprises	121.362.582	100%
Services non audit fournis par les autres sociétés membre du réseau en Belgique	238.055.864	
Total des revenus en Belgique	359.418.446	

La rémuneration des associés

La qualité est le pilier central de la stratégie de l'activité d'EY et un élément clef de nos systèmes de gestion des performances. Les associés et autres professionnels d'EY Belgique sont évalués et rémunérés base de critères qui incluent des indicateurs spécifiques de qualité et de gestion des risques, couvrant à la fois les actions et les résultats.

LEAD pour les associés, les directeurs et les administrateurs (PPEDD) s'applique à tous les associés des sociétés membres d'EYG à travers le monde. LEAD pout PPEDD contribue à l'exécution de la stratégie mondiale en continuant à associer la performance à des objectifs et des valeurs plus larges. Le processus comprend la définition des objectifs, l'évaluation continue, la planification du développement personnel et l'évaluation des performances. Il est lié à la reconnaissance et à la récompense des associés. La documentation des objectifs et des performances des associés est la pierre angulaire du processus d'évaluation. Les objectifs des associés doivent refléter les différentes priorités définies au niveau mondiales, parmi lesquelles figurent la qualité.

Les règles EY interdisent l'évaluation et la rétribution des associés responsables de missions d'audit et de tout autre associé audit appelé à jouer un rôle clef sur un engagement en fonction de la vente de services non-audit à leurs clients audit. Cela renforce nos associés dans leur obligation de maintenir notre indépendance et notre objectivité. Ceci est conforme au prescrit de la Directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, qui interdit l'évaluation et la rétribution des associés ou collaborateurs responsables de missions d'audit et de tout autre associé audit appelé à jouer un rôle clef sur un engagement sur base de la vente de services non-audit à leurs clients audit. Cela renforce nos professionnels dans leur obligation de maintenir notre indépendance et notre objectivité.

Des mesures de performance spécifiques portant sur la qualité et les risques ont été mises en place afin de tenir compte des facteurs suivants :

- Excellence technique
- Respect de nos valeurs au travers des comportements et de l'attitude
- Démonstration des connaissances et du sens des responsabilités en matière de qualité et de gestion des risques
- Respect des règles et des procédures
- Conformité aux lois, réglementations et obligations professionnelles
- Contribution à la protection et au renforcement du nom FY

La philosophie d'EY en matière de rémunération des associés est fondée sur une rétribution différenciée selon les performances appréciées au travers de LEAD.

Chaque année, les associés sont évalués sur base de leurs performances en matière de qualité, de service client exceptionnel et d'implication des collaborateurs, ainsi que sur les indicateurs financiers et de marché. Nous utilisons un système où la qualité est un élément significatif de l'évaluation globale annuelle de l'associé.

Pour reconnaître la valeur des différents rôles et compétences sur le marché, et pour attirer et conserver des collaborateurs très performants, la rémunération globale est également calculée sur les facteurs suivants :

- L'expérience
- Le rôle et les responsabilités
- Le potentiel à long terme

Le non-respect des normes de qualité entraîne des actions correctives, qui peuvent inclure un ajustement de la rémunération, une formation complémentaire, une supervision plus étroite, ou un changement d'affectation. Une non-conformité récurrente ou particulièrement grave peut entraîner une exclusion d'EY Belgique.

Annexe 1



Au cours de l'exercice clôturé au 30 juin 2019, EY Belgium a effectué des contrôles légaux des entités d'intérêt public suivantes

Abo-Group Environment NV Ackermans & van Haaren NV

Aedifica SA

AKKA TECHNOLOGIES SE (Societas Europaea)

Athora Belgium SA AudioValley NV Baloise Belgium NV

Banca Monte Paschi Belgio SA (AION)

Bank J. Van Breda en Co NV

Banque CPH CVBA Banque Eni NV Befimmo SA Bpost SA

Byblos Bank Europe SA

CPH Life CVBA Crelan NV

Crelan Insurance NV Crelanco CVBA Deceuninck NV

Delen Private Bank NV Elia System Operator SA Eni Finance International NV Etablissementen Franz Colruyt NV Europ Assistance (Belgium) NV

Europabank NV

Europese Maatschappij voor Schaderegeling en Expertise NV

EVS Broadcast Equipment SA Fluvius System Operator CVBA

Gimv NV

Hamon & Cie (International) SA Ion Beam Application SA Keyware Technologies NV Leasinvest Real Estate SCA

MLOZ Insurance SMA Montea CVA

Omega Pharma NV Omega Pharma Invest NV

Optimco

Patronale Life SA

Puilaetco Dewaay Private Bankers SA

Resilux NV Sibelga SCRL

Sociéte de Services de Participations de Direction et

d'Elaboration SA

TINC CVA

Van de Velde NV

Vastned Retail Belgium NV

vdk bank NV Zenitel NV





Liste des firmes membres d'EYG qui sont au 30 juin 2018 enregistrées dans un état membre de l'UE ou de EEE

Autriche Ernst & Young Wirtschaftsp Belgique Ernst & Young Assurance Se Ernst & Young Bedrijfsrevise	
Ernst & Young Bedrijfsrevis	ervices BCVBA
	oren B.C.V.B.A
EY Europe SCRL	
Bulgarie Ernst & Young Audit OOD	
Croatie Ernst & Young d.o.o.	
Chypres Ernst & Young Cyprus Limit	ed
Ernst & Young	
Ernst & Young CEA (South)	Services Ltd
Ernst & Young CEA (South)	Holdings Plc
République Tchèque Ernst & Young Audit, s.r.o.	
Danemark Ernst & Young Godkendt Re	visionspartnerselskab
EY Grønland Statsautoriser	et Revisionspartnerselskab
Estonie Ernst & Young Baltic AS	
OU Baltic Network	
Finlande Ernst & Young Oy	
Julkispalvelut EY Oy	
France Artois	
Auditex	
Barbier Frinault & Associes	
Ernst & Young Atlantique	
Ernst & Young Audit	
Ernst & Young et Autres	
EY & Associés	
Picarle et Associes	
Allemagne Ernst & Young GmbH Wirtsd	haftsprüfungsgesellschaft
Ernst & Young Heilbronner	Freuhand GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
EY Revision und Treuhand 0	mbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Schitag Schwäbische Treuh	and GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Member State	Statutory auditor or audit firm
Gibraltar	EY Limited
Grèce	Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants SA
Hongrie	Ernst & Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségû Társaság
Islande	Ernst & Young ehf
Irlande	Ernst & Young Chartered Accountants
Italie	EY S.p.A.
Lituanie	Ernst & Young Baltic SIA
Liechtenstein	Ernst & Young AG, Basel
	Ernst & Young AG, Vaduz
Lettonie	Ernst & Young Baltic UAB
Luxembourg	Compagnie de Revision S.A.
	Ernst & Young Luxembourg S.A.
	Ernst & Young S.A.
Malte	Ernst & Young Malta Limited
Pays-Bas	Ernst & Young Accountants LLP
Norvège	Ernst & Young AS
Pologne	Ernst & Young Audyt Polska sp. z o.o.
	Ernst & Young Audyt Polska Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Finance spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Doradztwo Podatkowe spółka komandytowa
	Ernst & Young Audyt Polska spółka z ograniczoną odpowiedzialnością sp. k.
	Ernst & Young Usługi Finansowe Audyt sp. z o.o.
Portugal	Ernst & Young Audit & Associados - SROC, S.A.
Roumanie	Ernst & Young Assurance Services S.r.I.
	Ernst & Young Support Services SRL
Slovaquie	Ernst & Young Slovakia, spol. s r.o.
Slovenie	Ernst & Young d.o.o.
Espagne	ATD Auditores Sector Público, S.L.U
	Ernst & Young, S.L.
Suède	Ernst & Young AB
Grande Bretagne	Ernst & Young LLP

EY | Audit | Tax | Transactions | Advisory

A propos d'EY

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

©2019 EY Belgique All Rights Reserved.

BMC Agency GA 1008128

ED None

Le présent matériel a été préparé à des fins d'information générale uniquement, il n'est pas destiné à être utilisé dans un contexte comptable, fiscale ou autre conseils professionnels. Pour obtenir un avis spécifique, veuillez consulter vos conseillers habituels.